



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 19/12/2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

APPEL A PROJET FONDS INTERMINISTÉRIEL DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) 2024

Chaque année, la préfecture du Cantal finance différentes actions menées par le milieu associatif ainsi que par les collectivités territoriales, destinées à prévenir la délinquance et la radicalisation.

À cet effet, la préfecture du Cantal lance l'appel à projets 2024 au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), afin de soutenir les porteurs de projets qui s'inscrivent dans le cadre des orientations suivantes :

- Sur la **prévention de la délinquance** : la prévention de la délinquance des plus jeunes, la protection des plus vulnérables, l'implication plus forte de la population et de la société civile, l'adaptation à chaque territoire et la coordination des acteurs locaux ;
- Sur la **prévention de la radicalisation**, mise en œuvre du plan national de prévention de la radicalisation «Prévenir pour protéger» : intensifier le travail de prévention et de désengagement en milieu pénitentiaire, intégrer la prévention de la radicalisation dans la prévention de la délinquance, intégrer la prévention de la radicalisation dans la prévention de la pauvreté, et intégrer la prévention de la radicalisation au service national universel.

Les porteurs de projets sont invités à consulter des informations et documents complémentaires afin de faciliter le dépôt des dossiers sur www.cipdr.gouv.fr/le-cipdr/le-fipdr/.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 19 février 2024

Consultez l'appel à projet et les modalités de dépôt des dossiers sur www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Securite-publique/Prevention-de-la-delinquance/Fonds-Interministeriel-de-Prevention-de-la-Delinquance/Prevention-de-la-delinquance-et-de-la-radicalisation-Appel-a-projet-2024

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC



Vous avez des questions complémentaires ? Contactez l'équipe du bureau de la sécurité intérieure de la préfecture à : pref-securite-interieure-defense@cantal.gouv.fr.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

